

L'Europe refuse de se mêler de la loi sur les «camps de la mort polonais»

LE RÉSUMÉ

Le Sénat polonais a adopté la loi qui criminalise toute référence à une responsabilité collective de la nation polonaise dans les crimes nazis.

Alors qu'Israël et les États-Unis fustigent ce texte, la Commission européenne refuse de s'exprimer directement sur cette question sensible.

FRÉDÉRIC ROHART

Les sénateurs polonais ont adopté le texte dans la nuit de mercredi à jeudi. Quand le président Andrzej Duda l'aura signé, quiconque évoquera les «camps de la mort polonais» sera passible de trois ans de prison – exception faite des chercheurs qui travaillent sur la Seconde Guerre mondiale. Cette loi controversée, qui prétend protéger la réputation internationale de la Pologne, vise plus largement toute personne qui attribuerait «à la nation ou à l'État polonais, de façon publique et en dépit des faits, la responsabilité ou la coresponsabilité des crimes commis par le III^e

Reich allemand (...), de crimes de guerre ou d'autres crimes contre la paix et l'humanité».

L'adoption de ce texte a suscité une multitude de réactions indignées, notamment dans la communauté juive. L'écrivaine israélo-polonaise Halina Birenbaum, survivante de la Shoah, s'est ainsi inquiétée de ce que le gouvernement polonais puisse l'arrêter pour les propos qu'elle tient sur cette période.

À Jérusalem, le mémorial de Yad Vashem pour les victimes de la Shoah a jugé cette législation «problématique». Tout en reconnaissant que l'expression «camps de la mort polonais» est «erronée», l'institution considère dans un communiqué que «la bonne manière de combattre ces déformations de l'histoire n'est pas de les criminaliser mais de renforcer les activités éducatives». Or, ajoute Yad Vashem, cette loi «met en péril une discussion libre et ouverte sur la part de responsabilité du peuple polonais dans la persécution des Juifs à cette époque».

Le gouvernement israélien a réagi plus vivement, fustigeant une «tentative de remettre en cause la vérité historique». Mercredi, le ministère américain des Affaires étrangères

s'était déjà dit «préoccupé» des répercussions que pourrait avoir cette loi sur «les relations stratégiques de la Pologne» avec les États-Unis.

L'histoire aux historiens

L'Union européenne, de son côté, a refusé de prendre position sur l'affaire. Le premier vice-président de la Commission, Frans Timmermans, a justifié ce silence par le fait que le texte «n'est pas encore une loi». Dans un commentaire général «en tant que citoyen néerlandais», il a toutefois estimé «important que nous connaissions notre histoire» et que son «étude et son interprétation devrait être laissée aux historiens».

Le terme «camps de la mort polonais» peut laisser accroire que la Pologne serait directement responsable de la création des camps d'extermination, ce qui est faux. Après avoir envahi la Pologne en 1939, l'Allemagne nazie a choisi de faire de ce territoire, qui comptait alors la plus grande communauté juive d'Europe, le lieu d'implantation de ses six camps d'extermination: Auschwitz-Birkenau, Sobibor, Treblinka, Chelmno, Belzec et Majdanek. Plus de trois millions de Juifs polonais y ont été exterminés

avec des millions d'autres Juifs, gens du voyage, homosexuels et handicapés acheminés des quatre coins d'Europe.

En prétendant laver la Pologne d'un abus de langage, le gouvernement du parti national-conservateur Droit et Justice (PiS) fait ressurgir le souvenir d'un passé complexe et douloureux sur le rôle de la population polonaise dans la mise en œuvre des crimes nazis. Il a notamment été documenté par le cinéaste français Claude Lanzmann dans son documentaire «Shoah», où se confie, parmi beaucoup d'autres, le mécanicien polonais Henryk Gawkowski (photo), qui a transporté quelque 18.000 Juifs vers le camp de Treblinka en connaissant le sort qui leur était réservé. Varsovie réveille aussi le souvenir d'un pays où l'antisémitisme était profondément ancré, et où des atrocités antisémites ont été commises, y compris après-guerre.

Ce qui ne saurait faire oublier les milliers de Polonais qui ont sauvé des vies – la Pologne compte le plus grand nombre de «Justes parmi les Nations». Ni le fait que c'est le gouvernement polonais en exil qui le premier alerta le monde sur la politique d'extermination nazie.

COMMENTAIRE

La Pologne perd la mémoire

Au mémorial de Yad Vashem à Jérusalem, lorsqu'il a ressenti dans sa chair la terreur des camps et qu'il pense avoir fini son parcours, le visiteur entre dans une salle où l'on évoque le retour des survivants de la Shoah.

Des témoins racontent comment certains rescapés furent reçus dans les villes et villages de Pologne. Les habitants ne leur manifestaient aucune compassion. Certains refusant de leur rendre leurs biens spoliés, d'autres les accueillant au cri: «Quoi, ils ne sont pas tous morts?» Des milliers de Juifs furent à nouveau massacrés lors de pogroms ou de manière isolée.

La loi sur l'Holocauste votée hier est une législation révisionniste parce qu'elle nie l'antisémitisme qui a conduit des Polonais, comme d'autres Européens, à

participer au noir dessein des nazis. Cette insulte à la mémoire de millions de victimes est initiée par un parti nationaliste, le PiS. Elle s'inscrit dans la renaissance de l'extrême-droite et de la droite radicale dans les pays ou régions d'Europe où aucun devoir de mémoire n'a été réalisé après guerre. Son idéologie prône le rejet dans l'inconscient des crimes pourtant commis, quitte à abolir la liberté d'expression. Le PiS donne force de loi à une perte indigne de mémoire, au risque de voir l'horreur se répéter.